



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 50133

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le financement des services d'incendie et de secours. La participation des collectivités - départements et communes - n'a cessé de progresser afin de répondre au financement du fonctionnement et de l'équipement des services d'incendie et de secours. Il semble donc difficile de solliciter à nouveau les collectivités locales. Pourtant les services d'incendie et de secours devront supporter les coûts engendrés par les effets des lois de mai 1996 sur leur organisation et sur le volontariat des sapeurs-pompiers non professionnels. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'assurer le financement des services d'incendie et de secours et donc de garantir la performance des secours apportés aux citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Forgues Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50133

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1609